



CONFÉRENCE DE PRESSE DU 16 MAI 2023

Vania Alleva, vice-présidente de l'USS

Pour supprimer la discrimination structurelle, les salaires des femmes doivent progresser !

La grève des femmes est dans moins d'un mois. Cette nouvelle grève des femmes est plus que nécessaire. Car même si la position des femmes dans la société s'est améliorée, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. La politique des partis bourgeois de ces derniers mois est une vraie gifle pour les femmes. Dans un premier temps, ils ont efféctuellement applaudi le travail essentiel des femmes pendant la pandémie. Mais dans le cadre de la révision de la prévoyance vieillesse, ils pratiquent une politique de démantèlement éhontée sur le dos de ces mêmes femmes et vont même jusqu'à ignorer le compromis entre partenaires sociaux. Sans parler de l'inaction irresponsable concernant la mise en œuvre urgente de l'initiative sur les soins et de la résolution de la pénurie de personnel soignant. L'hypocrisie et le non-respect de la parole donnée sont monnaie courante.

Et pendant ce temps, les femmes luttent avec des salaires trop bas et des rentes trop faibles. Elles ont du mal à concilier vie privée et vie professionnelle. Elles sont de plus en plus confrontées à la discrimination, au harcèlement et la violence sexualisée.

Cette nouvelle grève des femmes est absolument nécessaire, car l'égalité doit enfin progresser, en particulier concernant le salaire des femmes. Tant que les femmes recevront des salaires qui ne leur permettent pas de vivre ou à peine, nous n'aurons pas de véritable égalité. Sans salaire correct, il n'est pas possible de mener une existence autonome et auto-déterminée. L'analyse de l'Union syndicale suisse révèle, avec le nouveau dossier « L'égalité salariale et les salaires des femmes doivent progresser ! », la discrimination structurelle qui existe dans les « branches féminines ». Elle montre clairement que les personnes qui travaillent dans un métier dit féminin ont non seulement un salaire inférieur, mais également une évolution salariale moins favorable. Et ce, même après avoir terminé leur apprentissage. L'expérience et l'ancienneté n'apportent pas, elles non plus, d'amélioration notable.

Les bas salaires versés dans les professions féminines empêchent les femmes d'assurer leur propre existence économique.

Dans les faits, la moitié des femmes gagne moins de 4500 francs par mois et ne touchent pas de 13^e salaire. Un quart des femmes gagne même moins de 2700 francs par mois. Les femmes travaillent en effet plus souvent à temps partiel, car ce sont elles qui s'occupent majoritairement de leurs enfants et de leurs proches.

Mais les bas salaires des femmes ne sont pas dus seulement à l'augmentation du travail à temps partiel, qui n'est bien souvent pas un libre choix. Ils ont également pour cause la discrimination salariale qui existe entre les branches. Examinons le salaire horaire des femmes : ils sont nettement plus bas dans les professions où une grande majorité de femmes travaillent, même après avoir terminé leur apprentissage. Concrètement, cela signifie que plus de 500 000 femmes en Suisse doivent se contenter d'un salaire inférieur à 4500 francs, même si elles travaillent à plein temps.

Le débat sur le temps partiel en cours ces jours-ci ignore cette inégalité structurelle et ne cible pas le problème réel. La raison est structurelle. Les salaires plus bas dans les branches dites féminines le montrent clairement : le travail des femmes est aujourd'hui encore largement déconsidéré, bien que les femmes concernées assument de nombreuses responsabilités et suivent également une formation de base et une formation continue. Cela signifie concrètement qu'elles ne sont pas reconnues ni valorisées, ce qui se reflète dans les bas salaires.

Pendant la pandémie de coronavirus, nous avons applaudi les professions essentielles comme les soins, le commerce de détail et la logistique. Mais malheureusement, rien n'a progressé concernant les salaires et l'égalité.

Celles qui touchent un salaire aussi bas en ressentent les inconvénients toute leur vie, car celui-ci se répercute sur les rentes de vieillesse. Seule l'AVS tient compte de la situation économique des femmes : toutefois, les bonifications pour tâches éducatives et d'assistance n'atténuent pas suffisamment la pauvreté des personnes âgées.

L'apprentissage professionnel est moins payant dans les métiers dits féminins.

Aujourd'hui, il est naturel pour les femmes de suivre une formation. Plus de 93 % des femmes actives âgées de 25 à 39 ans ont terminé un apprentissage, possèdent une maturité ou sont au bénéfice d'une formation tertiaire. Malheureusement, ces formations ne sont souvent pas rentables, car le fait d'avoir suivi un apprentissage ne garantit pas aux femmes un revenu leur permettant d'assurer leur subsistance : quatre femmes sur dix ayant terminé leur apprentissage ont un salaire inférieur à 5000 francs. 35 % d'entre elles gagnent même moins de 4500 francs.

C'est le cas des vendeuses qualifiées, des coiffeuses, des serveuses, des assistantes en pharmacie ou des personnes qui s'occupent d'enfants ou de personnes âgées. Exprimé en francs, le problème est encore plus flagrant. Une vendeuse qualifiée par exemple gagne en moyenne 4194 francs, une spécialiste du secteur de l'habillement qualifiée 3599 francs. Il s'agit là de bas salaires qui ne leur permettent pas de vivre de manière autonome et indépendante, surtout si elles ont encore des enfants à charge.

Plus la proportion de femmes est élevée dans une branche, plus le nombre de personnes qualifiées gagnant moins de 5000 francs est important. Cette corrélation persiste lorsque nous comparons les salaires féminins de différentes branches. Nous constatons qu'une femme travaillant dans une branche où la proportion de femmes est faible gagne plus qu'une femme travaillant dans une branche où la proportion de femmes est élevée. Et plus précisément, 10 points de pourcentage de femmes en plus se traduisent par un point de pourcentage de différence salariale.

Ces injustices sont plus prononcées dans le secteur privé que dans le service public. Par exemple, les femmes ayant terminé leur apprentissage dans un hôpital gagnent rarement moins de 5000 francs. En revanche, les employeurs privés du secteur social et de la santé versent des salaires

plus bas. Les salaires sont plus bas aussi bien dans les hôpitaux privés que dans les structures de soins et d'accueil. Une personne qualifiée s'occupant d'enfants et de personnes âgées gagne 4495 francs dans une institution privée. Une institution publique paie nettement plus pour le même travail : 5277 francs.

Des systèmes salariaux clairs et de bonnes conventions collectives de travail dans le service public empêchent les employeurs de tirer les salaires des femmes vers le bas et évitent ainsi une dévalorisation du travail des femmes. Il faut donc davantage de bonnes conventions collectives de travail, y compris dans les métiers dits féminins.

C'est précisément pour cette raison que la grève des femmes, avec notre appel « Du respect, du temps, de l'argent » et notre focalisation sur l'organisation dans les branches et les entreprises, est importante pour que les choses avancent enfin en matière de salaires féminins.

Nos revendications :

- Au moins 5000 francs de salaire pour les employées au bénéfice d'un apprentissage. Les conventions collectives de travail CCT doivent fixer des salaires minimums correspondants. Dans les branches sans CCT, c'est-à-dire les crèches ou le commerce de détail, il faut instaurer des salaires minimums.
- Personne ne doit avoir un salaire inférieur à 4500 francs. C'est l'indice de référence de la politique syndicale des salaires. L'objectif immédiat ou le minimum absolu est un salaire de 4000 francs (x 13).
- Un 13e salaire pour toutes et tous
- Des mesures rigoureuses contre la discrimination salariale : analyses salariales obligatoires dans toutes les entreprises et sanctions efficaces en cas de discrimination salariale
- L'égalité salariale et l'augmentation des salaires des femmes doivent faire l'objet de toutes les négociations entre partenaires sociaux.